

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2183

8 septembre 2008

### SOMMAIRE

Addwis s.à r.l. ....	104745	Luxopart Holding SA .....	104776
Adriatic Lux S.A. ....	104783	Lynxis S.A. ....	104743
Ambitech S.à r.l. ....	104760	Mandalay S.A., SPF .....	104775
Anglo Platinum International Brazil ....	104762	Mirabelle Holding S.A. ....	104776
Bussy S.A. ....	104778	Mondo International S.A. ....	104778
Citi Islamic Portfolios S.A. ....	104781	Neatchoice S.A. ....	104760
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A. ....	104756	Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l. ...	104782
Corsica Resort Investments S.A. ....	104762	Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l. ...	104761
Daulat Europe Holding S.à r.l. ....	104763	Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l. ...	104758
Deutsche Finanz A.G. ....	104758	Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l. ...	104758
Duke Fashion S.A. ....	104770	Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l. ...	104757
Egis Investment .....	104784	Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l. ...	104757
Electricité Jean SCHEER et Ass., s.à r.l. .	104758	PCC Invest S.A. ....	104762
Espaclux S.A. ....	104757	Pictet Europe S.A. ....	104784
Filtilux S.A. ....	104755	PME Consulting S.à r.l. ....	104782
First Call Participations S.à r.l. ....	104779	Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l. ....	104738
First Shurgard Finance .....	104756	Power Food's J-MB S.à r.l. ....	104759
FMS Services S.A. ....	104762	Rosch Beteiligung SA .....	104779
Fortis Hybrid Financing .....	104765	Sestante S.A. ....	104759
Franklin Templeton Management Luxembourg S.A. ....	104782	Silverex Holding S.A. ....	104759
Giflo SA .....	104760	SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations .....	104738
Grand Duchy Finance S.à r.l. ....	104749	Spectrum Immobilière S.A. ....	104757
Greenfield International Holding S.A. ...	104783	Spring Multiple 2005 S.C.A. ....	104751
Health Invest S.A. ....	104778	Spring Multiple 2007 S.C.A. ....	104771
Helios Private Equity S.A. ....	104761	Stena Investment S.à r.l. ....	104756
Iberis Holding S.A. ....	104777	Thermo Luxembourg Holding S.à r.l. ...	104784
Incoma .....	104761	Treshold Eagle S.A. ....	104756
iSyntonie S.A. ....	104759	Valois Holding Sàrl .....	104777
K-Dow Petrochemicals Europe Holding S.à r.l. ....	104763	Waters Luxembourg S.à r.l. ....	104751
Kortstrukt Holding S.A. ....	104781	WIF S.A. ....	104760
LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l. ....	104741		

**SOFICOPA S.A., Société Financière de Conseils et de Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.695.

Le bilan de la société au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008107990/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06634. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080124038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.039.

In the year two thousand and eight, on the first day of August.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.039, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 19 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1159 dated 14 June 2007, (the Company). The articles of association of Company have amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 15 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1224 dated 21 May 2008.

There appeared:

Poland Residential Development Company Limited, with registered office at The Offices of Paget-Brown & Co. Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand polish zloty (PLN 300,000) in order to bring the share capital from its present amount of four hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 465,821.24), represented by one thousand five hundred (1,500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up, to seven hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 765,821.24), by way of the issue of five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value.

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

104739

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of three hundred thousand polish zloty (PLN 300,000) in order to bring the share capital from its present amount of four hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 465,821.24), represented by one thousand five hundred (1,500) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up, to seven hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 765,821.24), by way of the issue of five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby declares that it subscribes for the five hundred (500) new shares of the Company, in registered form without nominal value and fully pays up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of three hundred thousand polish zloty (PLN 300,000) which is evidenced to the notary by a certificate of blockage and which shall be entirely allocated to the nominal share capital account of the Company.

The amount of the increase of the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Poland Residential Development Company Limited, prenamed, two thousand (2,000) shares.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The corporate capital is fixed at seven hundred sixty-five thousand eight hundred twenty-one point twenty-four polish zloty (PLN 765,821.24) represented by one thousand five hundred (2,000) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens Winandy and any employee of MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred euro.

The amount of the increase of capital is valued at EUR 93,211.12.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Junglinster, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le premier août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Poland Residential (Lux) Holding Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.039, constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1159 en date du 14 juin 2007 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1224 en date du 21 mai 2008.

A comparu:

Poland Residential Development Company Limited, ayant son siège social à The Offices of Paget-Brown & Co. Ltd., Boundary Hall, Cricket Square, P.O. Box 1111, Grand Cayman, KY1-1102 Cayman Islands, British West Indies, (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent mille zloty polonais (PLN 300.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille huit cent vingt-et-un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 465.821,24) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées à sept cent soixante-cinq mille huit cent vingt-et-un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 765.821,24) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1<sup>er</sup>.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1<sup>er</sup>.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens Winandy et à tout employé de MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société;

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmentent par les présentes le capital social de la Société d'un montant de trois cent mille zloty polonais (PLN 300.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre cent soixante-cinq mille huit cent vingt-et-un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 465.821,24) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées à sept cent soixante-cinq mille huit cent vingt-et-un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 765.821,24) par l'émission de cinq cents (500) nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales nouvelles de la Société sans valeur nominale et de les payer par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent mille zloty polonais (PLN 300.000) documenté au notaire par un certificat de blocage et qui sera entièrement affecté au compte capital nominal de la Société.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'enregistrer que les parts sociales, suite à l'augmentation de capital, sont détenues comme suit:

Poland Residential Development Company Limited, prénommée, deux mille (2.000) parts sociales.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

"5.1. Le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-cinq mille huit cent vingt-et-un virgule vingt-quatre zloty polonais (PLN 765.821,24) représenté par deux mille (2.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Loyens Winandy et à tout employé de MAS, Management & Accounting Services, S.à r.l. afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents euros.

Le montant de l'augmentation de capital est évalué à EUR 93.211,12.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Junglinster.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2008. Relation GRE/2008/3354. — Reçu cent soixante-six euros et six cents 0,5 %: 466,06 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107926/231/166.

(080124715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth day of July.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 22 July 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Japan Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 960 of 18 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 10 July 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR40,125 by an amount of EUR3,000 to an amount of EUR43,125 by the issuance of 24 new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR38.34; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR40,125 (forty thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 321 (three hundred and twenty-one) shares with a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR3,000 (three thousand euro) to an amount of EUR43,125 (forty-three thousand one hundred and twenty-five euro) by the issuance of 24 (twenty-four) new shares with a par value of EUR125 each and to pay a share premium of EUR38.34 (thirty-eight euro and thirty-four cents).

All the 24 (twenty-four) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR3,038.34 (three thousand and thirty-eight euro and thirty-four cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

### Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR43,125 (forty-three thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 345 (three hundred and forty-five) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

### A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 juillet 2008,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après être paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments II S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 avril 2008, sous le N<sup>o</sup> 960, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 10 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR40.125 à conséquence d'un montant de EUR3.000 à un montant de EUR43.125 par voie d'émission de 24 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR38,34; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR40.125 (quarante mille et cent vingt-cinq euros) représenté par 321 (trois cent vingt et une) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR3.000 (trois mille euros) à un montant de EUR43.125 (quarante-trois mille et cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR3 8,34 (trente-huit euros et trente-quatre cents).

L'ensemble des 24 (vingt-quatre) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à.r.l, de sorte que la somme de EUR3.038,34 (trois mille trente-huit euros et trente-quatre cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR43.125 (quarante-trois mille cent vingt-cinq euros) représenté par 345 (trois cent quarante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Estimation des frais*

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 31 JUIL. 2008, Relation: EAC/2008/10297. — Reçu quinze euros dix-neuf cents 3038,34 € à 0,5% = 15,19 €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008107929/219/120.

(080124721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Lynxis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.669.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire du seul actionnaire de la société anonyme «LYNXIS S.A.», avec siège social à L-7535 Mersch, 35, rue de la Gare, constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 3 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2610 du 15 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

Le président choisit comme scrutateur Monsieur Yves DISIVISCOUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à Mersch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Augmentation du capital social d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270.000,00 €) de manière à porter le capital social de son montant actuel de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000,00 €) à un montant de CINQ CENT MILLE D'EUROS (500.000,00 €).

2) Émission de DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

3) Souscription des nouvelles actions par l'actionnaire unique et constat de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un versement en espèces.

4) Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts, de manière à refléter les résolutions adoptées et d'ajouter in fine un capital autorisé à DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 2.000.000,00) qui sera représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00) chacune.

5) Modification de l'article 5 alinéa 7 des statuts.

6) Nomination de Madame Michelle SCHOLASTIQUE et de Madame Marie-Paule CORYN en qualité d'administrateurs.

7) Nomination de Monsieur Jack Michael SWORD et de Madame Marie-Paule CORYN en qualité d'administrateurs-délégués et fixation de leurs pouvoirs de signature.

II.- Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de cet actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par l'actionnaire présent, les mandataires de cet actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270.000,00 €) de manière à porter le capital social de son montant actuel de DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000,00 €) à un montant de CINQ CENT MILLE D'EUROS (500.000,00 €).

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'émettre DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et participant aux bénéfices de la société à partir de ce jour.

#### *Troisième résolution*

##### *Souscription et libération*

Est intervenue ensuite la société anonyme PARTICIPATING MONETARY ORGANIZATION, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare,

Ici représentée par son administrateur unique, savoir: la société à responsabilité limitée TRUST INVESTMENT PARTNER S. à r.l, ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, avec comme représentant permanent Monsieur Yves Disiviscour, expert-comptable, demeurant à Mersch, qui déclare avoir souscrit les DEUX MILLE SEPT CENTS (2.700) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que le somme de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270.000,00 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentale qui le constate expressément.

L'assemblée constate la souscription et la libération complète des actions nouvelles par versement en espèces de DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (270.000,00 €) et l'attribution des actions nouvelles à l'actionnaire tel que mentionné ci-avant.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter in fine de l'article 3 des statuts, un capital autorisé à DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 2.000.000,00) qui sera représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00) chacune.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Al. 1<sup>er</sup>** . Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (500.000,00 €) représenté par CINQ MILLE (5.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00 €) chacune. Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 2.000.000,00) qui sera représenté par VINGT MILLE (20.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,00) chacune.



Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 7 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Al 7.** L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature".

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs à trois et désigne à cet effet:

- Madame Marie-Paule CORYN, esthéticienne, né à Geraardsbergen (Belgique) le 1<sup>er</sup> octobre 1964, demeurant à B-9550 Steenhuize-Wijnhuize, 95 B, Eikestraat.

- Madame Michelle Georges SCHOLASTIQUE, administratrice, née à Fort de France, Martinique (France) le 2 novembre 1952, demeurant à L-7128 Moesdorf (Mersch), 4, Am Laaspesch.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de nommer pour une période indéterminée aux postes d'administrateurs-délégués:

- Madame Marie-Paule CORYN, prénommée, pour ce qui concerne le domaine «instituts de beauté».

- Monsieur Jack Michael SWORD, administrateur de société, demeurant à L-7128 Moesdorf (Mersch), 4, Am Laaspesch.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de Madame Marie-Paule CORYN et de Monsieur Jack SWORD relativement au domaine « instituts de beauté ».

La société se trouve engagée par la signature individuelle de Monsieur Jack SWORD relativement aux autres domaines.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ALEXANDRE, Y. DISIVISCOUR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 juillet 2008, MER/2008/ 1280. — Reçu mille trois cent cinquante euros A 0,5% = 1.350€.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 juillet 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008107930/243/124.

(080124468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

#### **Addwis s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8147 Bridel, 5, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 133.949.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first of July.

Before Us M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

1) Mr. Volker POTTHOFF, attorney, born in Düsseldorf (Germany), on the 8th of April 1954, residing in L-8147 Bridel, 5, rue des Prés.

2) Mr. Helmut POTTHOFF, psychologist, born in Leverkusen, (Germany), on the 25th of December 1955, residing in D-85598 Ballldham, Brunnenstrasse 69c.

3) Mr. Witold GUMPPER, merchant, born in Munich, (Germany), on the 14th of July 1956, residing in D-63756 Kahl am Main, Schäferemühle 1.

All are here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

These appearing persons, represented as said before, have declared and requested the notary to act that the appearing person sub a) is the sole actual shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "ADDWIS s.à r.l.", established and having its registered office in L-8147 Bridel, 5, rue des Prés, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133.949, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on the 22nd of November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2991 of the 24th of December 2007,

and that they have unanimously taken, in an extraordinary general meeting, the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to increase the share capital by twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) up to twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR), by the issue of one hundred (100) new shares with a par value of one hundred twenty-five Euros (125.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

The one hundred (100) new shares have been subscribed by:

- Mr. Volker POTTHOFF, prenamed, up to two (2) shares,
- Mr. Helmut POTTHOFF, prenamed, up to ninety (90) shares, and
- Mr. Witold GUMPPER, prenamed, up to eight (8) shares,

and fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 6. (first paragraph).** The corporate capital is set at twenty-five thousand Euros (25,000.- EUR), represented by two hundred (200) shares of one hundred and twenty-five Euros (125.- EUR) each."

*Third resolution*

The meeting decides to amend the Company's purpose in order to give article 2 of the bylaws the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the Company are all activities relating directly and indirectly to giving advise or consultancy services to enterprises within or outside the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg in particular in the areas of corporate governance, strategic planning, integration of managements and corporate structures after merger and other forms of combinations of enterprises, management audit, value orientated compensation schemes as well as general management coaching.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension."

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint Mr. Helmut POTTHOFF, psychologist, born in Leverkusen, (Germany), on the 25 of December 1955, residing in D-85598 Baldham, Brunnenstrasse 69c, as second manager of the Company for an undetermined duration.

*Fifth resolution*

The meeting decides to modify the power of signature of the managers as follows:

"The Company is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager."

The meeting furthermore decides to modify the statutory signatory rights in order to give the last paragraph of article 11 the following wording:

" **Art. 11. (last paragraph).** If several managers are appointed, the Company is validly bound towards third persons by the individual signature of each manager."

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Volker POTTHOFF, avocat, né à Düsseldorf, (Allemagne), le 8 avril 1954, demeurant à L-8147 Bridel, 5, rue des Prés.

2) Monsieur Helmut POTTHOFF, psychologue, né à Leverkusen, (Allemagne), le 25 décembre 1955, demeurant à D-85598 Baldham, Brunnenstrasse 69c.

3) Monsieur Witold GUMPPER, commerçant, né à Munich, (Allemagne), le 14 of juillet 1956, demeurant D-63756 Kahl am Main, Schäferemühle 1.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire d'acter que le comparant sub 1) est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "ADDWIS s.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8147 Bridel, 5, rue des Prés, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133.949, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 22 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2991 du 24 décembre 2007,

et qu'ils ont pris à l'unanimité, en assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et libération*

L'assemblée constate que les cent (100) nouvelles parts sociales ont été souscrites par:

- Monsieur Volker POTTHOFF, préqualifié, à concurrence de deux (2) parts sociales,
- Monsieur Helmut POTTHOFF, préqualifié, à concurrence de quatre-vingt-dix (90) parts sociales, et
- Monsieur Witold GUMPPER, préqualifié, à concurrence de huit (8) parts sociales,

et libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet de la Société afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société sont toutes activités directement et indirectement liées à la fourniture de conseils ou de services d'expertise à des entreprises basées à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire du Grand Duché de Luxembourg, en particulier dans les domaines de la gouvernance d'entreprise, de la planification stratégique, de l'intégration de structures de gestion et de firmes suivant des fusions ou autres formes d'intégration d'entreprises, de l'audit de gestion, des systèmes de compensation basés sur la valeur, ainsi que de l'appui à la gestion en général.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Helmut POTTHOFF, psychologue, né à Leverkusen, (Allemagne), le 25 décembre 1955, demeurant à D-85598 Ballldham, Brunnenstrasse 69c, comme deuxième gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant."

L'assemblée décide en outre de modifier le régime de signature statutaire afin de donner au dernier alinéa de l'article 11 la teneur suivante:

" **Art. 11. (dernier alinéa).** Si plusieurs gérants sont nommés, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de chaque gérant."

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2008, Relation GRE/2008/3337. — Reçu soixante-deux euros et cinquante cents

0,5%: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107922/231/181.

(080124762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Grand Duchy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.118.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

IS APPEARED:

The company MM EUROPEAN HOLDINGS LLP, having its registered office at 1250 Atlas Park Simonsway, Manchester M22 5PP (United Kingdom), registered under number OC 304702 with the Trade Register of the United Kingdom, represented by Mrs. Valérie BERNS, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Grand Duchy Finance S.à r.l.", having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg, section B and number 113.118, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg and now in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on November 30, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 663 dated March 31, 2006,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The registered office is transferred from L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, to L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and article five of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

"The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances."

*Second resolution*

The number of managers is increased from three to four.

*Third resolution*

The resignation as manager of category B of the public limited company MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate.

*Fourth resolution*

Mr. Gérard BIRCHEN, company director, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B manager for an unlimited period.

104750

*Fifth resolution*

Mr. Sinan SAR, company director, born in Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), on June 5, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as B manager for an unlimited period.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and twenty-five Euro.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société MM EUROPEAN HOLDINGS LLP ayant son siège social à 1250 Atlas Park Simonsway, Manchester M22 5PP (Royaume-Uni), inscrite sous le numéro OC 304702 auprès du Registre de Commerce du Royaume-Uni,

représentée par Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Grand Duchy Finance S.à r.l.", ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.118, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 663 du 31 mars 2006,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le siège social est transféré de L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

*Deuxième résolution*

Le nombre des gérants est augmenté de trois à quatre.

*Troisième résolution*

La démission de la société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. comme gérant B est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

104751

*Quatrième résolution*

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

*Cinquième résolution*

Monsieur Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent vingt-cinq euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BERNS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2008. Relation GRE/2008/3255. — Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107920/231/125.

(080124538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Waters Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Référence de publication: 2008107916/231/14.

(080124520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Spring Multiple 2005 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.392.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SPRING MULTIPLE 2005 SCA", société en commandite par actions holding, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 107-392,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 04 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 848 du 06 septembre 2005,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 733 du 11 avril 2006.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre COISNE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier THOMAS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sandrine HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portés sur une liste de présence, ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront également annexées au présent acte.

Il appert de la liste de présence que:

(i) 1 Action de commandité (ci-après "l'Action de Gérant Commandité") détenue par le Gérant Commandité, est présente, et

(ii) que des

- 1.572 Actions de commanditaire de classe A,

- 557.828 Actions de commanditaire de classe B,

- 13.126 Actions de commanditaire de classe C,

- 479 Actions de commanditaire de classe D,

- 8.574 Actions de commanditaire de classe E,

- 2.665 Actions de commanditaire de classe F,

- 3.024 Actions de commanditaire de classe H,

- 11.531 Actions de commanditaire de classe I,

- 6.124 Actions de commanditaire de classe J,

- 94.263 Actions de commanditaire de classe L,

- 8.674 Actions de commanditaire de classe N,

- 10.142 Actions de commanditaire de classe O,

- 4.897 Actions de commanditaire de classe P,

- 24.374 Actions de commanditaire de classe R et

- 4.260 Actions de commanditaire de classe S émises, deux cent quatre-vingt-dix-sept ACTIONS est/sont présente(s) à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour qui ont été publiées:

au Mémorial C numéro 1548 du 24 juin 2008 et numéro 1682 du 09 juillet 2008

et au Tageblatt du 24 juin 2008 et du 9 juillet 2008 et au Letzebuenger Journal du 21 juin 2008 et du 09 juillet 2008.

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Remplacement des deux premiers paragraphes de l'article 3 - objet social - des statuts par le libellé suivant:

La Société avait à l'origine pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui étaient des salariés du Groupe Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des actions Suez.

Plus particulièrement, la Société avait pour objet la prise de participations sous forme d'actions de Suez et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'action Suez, le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en actions. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe Suez), soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe Suez.

Suite à l'Opération, la Société a désormais pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui sont des salariés du Groupe GDF Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des Actions GDF Suez et/ou des Actions Suez Environnement Company.



Plus particulièrement, la Société a dorénavant pour objet la prise de participations sous forme d'actions GDF Suez et/ ou d'actions Suez Environnement Company et /ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'Action GDF Suez et/ou de l'Action Suez Environnement Company le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en Actions GDF Suez et/ou en Actions Suez Environnement Company. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe GDF Suez, soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe GDF Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe GDF Suez.

2.- Modification du quatrième paragraphe et suivants de l'article 6 des statuts intitulé «Actions» pour remplacer les termes «Groupe Suez» par «Groupe GDF Suez».

3.- Modification du point (i) de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«(i) souscription des Actions de Commanditaire

Les Actions de Commanditaire ne pourront être souscrites que par les personnes suivantes:

1. les salariés des filiales du Groupe Suez en 2005 ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français;
2. toute personne morale, organisme, trust ou institution comparable contrôlé par les salariés visés au point 1 ou dont les bénéficiaires sont les salariés visés au point 1 ou tout organisme charitable;
3. le Gérant Commandité; ou
4. toute société contrôlée par Suez (ou par le Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération).»

4.- Modification de l'article 10 des statuts

- par ajout des termes «(et des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «d'une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 2) (iii) b) des points A) à P), et au paragraphe (ii) b) du point Q);

- par remplacement des termes « (ou de toute action qui s'y substituerait)» par les termes «Cet des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes « d'une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 1) (iv) b) des points A) à M), O) et P);

par ajout des termes «(ou une société du Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «cessation du contrat de travail de l'Actionnaire avec une société du Groupe Suez» au paragraphe 1) (ii) des points A), C) à M), O) et P);

- par remplacement des termes «actions Suez» par les termes «Actions GDF Suez» paragraphe 2) (iv) des points B), E), F), G), I), J), K), M), N) et P).

5.- Modification du troisième paragraphe de l'article 23 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le Liquidateur a la faculté d'acquérir les actions Suez (ou les Actions GDF Suez et/ou l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération) aux fins de les attribuer aux Actionnaires Commanditaires en règlement de la quote-part d'actif net à échoir.»

6.- Modification de l'article 24 des statuts afin d'y ajouter les définitions suivantes:

"Action(s) GDF Suez": action de la société GDF Suez ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Action (s) Suez Environnement Company": action de la société Suez Environnement Company ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Groupe GDF Suez" désigne, sous réserve de dispositions locales plus strictes, GDF Suez et l'ensemble des sociétés contrôlées par GDF Suez au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce français.

"Opération": la fusion absorption de Suez par la société Gaz de France, dont la dénomination sociale a été changée après cette fusion en GDF Suez, suite à l'apport distribution effectué à cet effet par lequel

l'ensemble des activités eau et propreté du groupe Suez ont été apportées à une filiale de Suez dénommée Suez Environnement Company et 65 % des actions ainsi reçues par Suez au titre de cet apport ont été distribuées aux actionnaires de Suez à proportion des droits qu'ils détiennent dans le capital social de celle-ci.»

Qu'une première assemblée convoquée le 18 juin 2008 n'a pu valablement délibérer faute d'avoir atteint le quorum requis pour ce faire, et a dû être reconvoquée en ce jour.

Qu'aucun quorum n'est requis pour que la présente assemblée puisse valablement délibérer et ce quel que soit le nombre de titres représentés, conformément à l'article 67-1 des lois coordonnées sur les sociétés.

Ceci exposé, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de remplacer les deux premiers paragraphes de l'article trois (3) des statuts relatif à l'objet social, par le libellé suivant:

La Société avait à l'origine pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui étaient des salariés du Groupe Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des actions Suez.

Plus particulièrement, la Société avait pour objet la prise de participations sous forme d'actions de Suez et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'action Suez, le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en actions. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe Suez, soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe Suez.

Suite à l'Opération, la Société a désormais pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui sont des salariés du Groupe GDF Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des Actions GDF Suez et/ou des Actions Suez Environnement Company.

Plus particulièrement, la Société a dorénavant pour objet la prise de participations sous forme d'actions GDF Suez et/ou d'actions Suez Environnement Company et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'Action GDF Suez et/ou de l'Action Suez Environnement Company le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en Actions GDF Suez et /ou en Actions Suez Environnement Company. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe GDF Suez, soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe GDF Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe GDF Suez.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe et suivants de l'article six (6) des statuts intitulé «Actions» pour remplacer les termes «Groupe Suez» par «Groupe GDF Suez».

Suite à cette décision, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** Toutes les Actions de Commanditaire ainsi que toutes les Actions de Gérant Commandité seront émises sous la forme nominative.

Toutes les Actions émises seront inscrites au Registre des Actionnaires (le "Registre"), qui sera conservé à Luxembourg au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Sous réserve des dispositions des articles 7 et 8, tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert écrite à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Aux fins de l'application du présent article 6, tout Actionnaire Commanditaire fait élection de domicile à l'adresse du siège social de la société du Groupe GDF Suez qui est son employeur. Tout avis, information ou convocation émanant de la Société est valablement notifié à cette adresse par tous moyens et notamment par télécopies, lettres

Tout Actionnaire devra sous sa seule responsabilité:

- dès lors qu'il change d'employeur au sein du Groupe GDF Suez, notifier ce changement par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen équivalent au siège social du Gérant Commandité ou à l'adresse de la / des personne (s) désignée(s) à cet effet par le Gérant Commandité.

- dès lors qu'il cesse d'être employé par le Groupe GDF Suez, modifier son élection de domicile par notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen équivalent au siège social du Gérant Commandité ou à l'adresse de la / des personne (s) désignée(s) à cet effet par le Gérant Commandité.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le point (i) de l'article sept (7) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«(i) souscription des Actions de Commanditaire

Les Actions de Commanditaire ne pourront être souscrites que par les personnes suivantes:

1. les salariés des filiales du Groupe Suez en 2005 ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français;

2. toute personne morale, organisme, trust ou institution comparable contrôlé par les salariés visés au point 1 ou dont les bénéficiaires sont les salariés visés au point 1 ou tout organisme charitable;

3. le Gérant Commandité; ou

4. toute société contrôlée par Suez (ou par le Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération).»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts

- par ajout des termes «(et des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes « d'une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 2) (iii) b) des points A) à P), et au paragraphe (ii) b) du point Q);

- par remplacement des termes «(ou de toute action qui s'y substituerait) » par les termes «Cet des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes « d'une moyenne des cours de bourse de l'action Suez » au paragraphe 1) (iv) b) des points A) à M), O) et P);

- par ajout des termes «(ou une société du Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «cessation du contrat de travail de l'Actionnaire avec une société du Groupe Suez» au paragraphe 1) (ii) des points A), C) à M), O) et P); par remplacement des termes « actions Suez » par les termes «Actions GDF Suez» paragraphe 2) (iv) des points B), E), F), G), I), J), K), M), N) et P).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article vingt-trois (23) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le Liquidateur a la faculté d'acquérir les actions Suez (ou les Actions GDF Suez et/ou l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération) aux fins de les attribuer aux Actionnaires Commanditaires en règlement de la quote-part d'actif net à échoir.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-quatre (24) des statuts afin d'y ajouter les définitions suivantes:

"Action(s) GDF Suez": action de la société GDF Suez ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Action (s) Suez Environnement Company": action de la société Suez Environnement Company ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Groupe GDF Suez" désigne, sous réserve de dispositions locales plus strictes, GDF Suez et l'ensemble des sociétés contrôlées par GDF Suez au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce français.

"Opération": la fusion absorption de Suez par la société Gaz de France, dont la dénomination sociale a été changée après cette fusion en GDF Suez, suite à l'apport distribution effectué à cet effet par lequel l'ensemble des activités eau et propreté du groupe Suez ont été apportées à une filiale de Suez dénommée Suez Environnement Company et 65 % des actions ainsi reçues par Suez au titre de cet apport ont été distribuées aux actionnaires de Suez à proportion des droits qu'ils détiennent dans le capital social de celle-ci.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Coisne, Thomas, Hoffmann, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 28 juillet 2008, Relation: EAC/2008/10151. - Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boïça.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008107824/219/228.

(080124478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

#### **Filtlix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.246.

Le bilan et annexes au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25-07-08.

Signature.

Référence de publication: 2008107998/788/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Threshold Eagle S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 77.997.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008107996/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06431. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Stena Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107995/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06687. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**First Shurgard Finance, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 93.014.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 18 juillet 2008.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2008104103/1337/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2008, réf. LSO-CT02599. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080120063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008.

---

**Compagnie Luxembourgeoise d'Investissements et de Management S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.354.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108016/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08289. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.292.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108008/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08377. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.223.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108007/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08387. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Espaflux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4-6, rue de l'Industrie, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 56.607.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108048/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07202. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Spectrum Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 75.905.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108017/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05342. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.222.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108006/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08402. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.217.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108005/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08408. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Electricité Jean SCHEER et Ass., s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9405 Vianden, 2C, rue Théodore Bassing.

R.C.S. Luxembourg B 96.173.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108047/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07198. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Deutsche Finanz A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.028.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108032/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03358. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Silverex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.259.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108031/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07643. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Sestante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 60.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108030/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07710. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**iSyntonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 103.524.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108050/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07209. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Power Food's J-MB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 151, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.851.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108037/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07560. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Neatchoice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 122.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108020/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07650. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Giflo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108019/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07715. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**WIF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 88.096.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108051/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07211. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Ambitech S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4441 Soleuvre, 276, rue Metzlerlach.

R.C.S. Luxembourg B 112.482.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 21 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108034/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07554. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Helios Private Equity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 79.392.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 18 juillet 2008 n° L 080104368.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108018/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07712. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108004/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08418. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Incoma, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 13.140.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008108049/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07207. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 121.137.

—  
*Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 10 juin 2008*

M. Marthinus Johannes Lourens Prinsloo avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 10 juin 2008.

M. Norman Bloe Mbazima, avec adresse privée au 77, Cumberland Avenue, 2021 Bryanston, Sandton, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet à partir du 10 juin 2008.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008108059/1115/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08321. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080125280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**PCC Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 87.648.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008108053/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07374. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Corsica Resort Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 103.613.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2008108044/1185/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07443. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**FMS Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 101.240.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2008108041/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08094. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080124070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**K-Dow Petrochemicals Europe Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Daulat Europe Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 140.573.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of July.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws of Luxembourg "DAULAT EUROPE HOLDING S.à r.l." established and having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on the 18th of July 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in process of inscription at the Trade and Companies' Registry of Luxembourg.

The extraordinary general meeting is opened at 12.10 p.m., with Mr. Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appoint as secretary Mrs. Rebecca UNVERZAGT, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elects as scrutineer Mrs. Victoria BRASSART, jurist, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

*Agenda:*

1. To change the name of the Company to "K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l."
2. To amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.
3. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l."

*Second resolution*

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, to reflect the foregoing resolution, which will from now read as follows:

" **Art. 1. Name.** The name of the company is "K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 12.20 p.m.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois "DAULAT EUROPE HOLDING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.10 heures sous la présidence de Monsieur Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Rebecca UNVERZAGT, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Victoria BRASSART, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination de la Société en "K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l."
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.
3. Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer la dénomination de la Société en "K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l."

*Deuxième résolution*

Au vu de ce qui figure ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, pour refléter la précédente résolution qui sera dorénavant rédigée comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "K-DOW PETROCHEMICALS EUROPE HOLDING S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.20 heures.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: LOESCH - UNVERZAGT - BRASSART - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 août 2008. Relation GRE/2008/3295. — Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107885/231/118.

(080124367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

### **Fortis Hybrid Financing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.671.

In the year two thousand and eight, on the twenty first day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company "Fortis Hybrid Financing", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116.671, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 24, 2006, published in the Memorial C number 1438 of July 26, 2006.

The meeting is opened by Mr. Paul MARX, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr. David SANA, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Raphael ROZANSKI, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda:*

1. Fixing of the annual general meeting on the third Thursday of April at 3.00 p.m. and subsequent amendment of the first paragraph of article 19 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday of April at 3.00 p.m."

2. Amendment of article 17 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

"The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. An independent auditor shall be appointed in replacement of the statutory auditor if the applicable Luxembourg law so requires."

3. Resignation of the private limited company PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, as statutory auditor and discharge for the performance of its mandate.

4. Appointment of the private limited company PricewaterhouseCoopers, pre-named, as independent auditor for the audit of the semi-annual accounts as at June 30, 2008 and the annual accounts as at December 31, 2008.

5. Amendment of article 9 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company (the "Board of Directors").

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

6. Amendment of the first and of the third paragraph of article 13 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice."

"The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, or in case of sole director by his sole signature."

7. Amendment of article 20 of the articles of association, which will have henceforth the following wording:

"The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require."

8. Sundry.

II The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed "ne varietur" by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to fix the annual general meeting on the third Thursday of April at 3.00 p.m. and to amend subsequently the first paragraph of article 19 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 19. Annual General Meeting (first paragraph).** The annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday of April at 3.00 p.m."

*Second resolution*

The meeting decides to amend article 17 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 17. Audit of the accounts.** The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. An independent auditor may be appointed in replacement of the statutory auditor in compliance with applicable Luxembourg law."

*Third resolution*

The meeting decides to give discharge to the resigning statutory auditor, the private limited company PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, with registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, for the performance of its mandate.

*Fourth resolution*

The meeting decides to appoint the private limited company PricewaterhouseCoopers, pre-named, as independent auditor for the audit of the semi-annual accounts as at June 30, 2008 and the annual accounts as at December 31, 2008.

*Fifth resolution*

The meeting decides to amend article 9 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 9. Management.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the Company (the "Board of Directors").

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be reelected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the Company only has one shareholder, the composition of the Board of Directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the Company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the Board of Directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions."

*Sixth resolution*

The meeting decides to amend the first and the third paragraph of article 13 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 13. Delegation of Powers - Representation of the Company (first paragraph).** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

(third paragraph)

The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two directors, or in case of sole director by his sole signature".

*Seventh resolution*

The meeting decides to amend article 20 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 20. Other General Meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company are estimated at one thousand one hundred and seventy-five Euro.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-et-un juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Fortis Hybrid Financing", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 116.671, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1438 du 26 juillet 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Fixation de l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures et modification subséquente du premier alinéa de l'article 19 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures."

2. Modification de l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires. Un réviseur externe sera nommé en remplacement du commissaire aux comptes, si la loi luxembourgeoise applicable le requiert".

3. Démission de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes et décharge pour l'exercice de son mandat.

4. Nomination de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, pré-nommée, comme réviseur externe pour l'audit des comptes semi annuels au 30 juin 2008 et des comptes annuels au 31 décembre 2008.

5. Modification de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société (le "Conseil d'Administration").

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

6. Modification du premier et du troisième alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix."

"La Société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature".

7. Modification de l'article 20 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent."

8. Divers.

II Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de fixer l'assemblée générale annuelle au troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 19 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 19. Assemblée générale annuelle (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois d'avril à 15.00 heures."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 17. Audit des comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables devront être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non.



Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires. Un réviseur externe sera nommé en remplacement du commissaire aux comptes, si la loi luxembourgeoise applicable le requiert."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, R.C.S. Luxembourg B 65.477, avec siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, pré-nommée, comme réviseur externe pour l'audit des comptes semi annuels au 30 juin 2008 et des comptes annuels au 31 décembre 2008.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 9. Gestion.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société (le "Conseil d'Administration").

Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables."

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier et le troisième alinéa de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 13. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société (premier alinéa).** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

(troisième alinéa)

La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature."

#### *Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 20. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes peuvent convoquer des assemblées générales (en plus de l'assemblée générale annuelle). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent soixante-quinze Euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARX - SANA - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2008, Relation GRE/2008/3145. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107851/231/274.

(080124259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

### **Duke Fashion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.040.

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUKE FASHION S.A.", (la "Société"), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 22, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99040, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 339 du 25 mars 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliana Silvia DE FEUDIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Jutta MERTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet de la Société afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de parure de l'individu, de prêt-à-porter hommes, femmes et enfants ainsi que la l'achat et la vente d'accessoires de mode.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

2. Décision à prendre d'exercer les activités décrites ci-avant sous l'enseigne commerciale de "MAJE".

3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

104771

*Première résolution*

L'assemblée décide:

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 1); et
- d'exercer les activités décrites dans l'objet social sous l'enseigne commerciale de "MAJE".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide:

- de supprimer les mots "et pour la première fois en 2005" dans le premier alinéa de l'article 13; et
- de supprimer la deuxième phrase de l'article 14 des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KRUMNAU - DE FEUDIS - MERTES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008. Relation GRE/2008/3397. — Douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107891/231/71.

(080124418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Spring Multiple 2007 S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 116.416.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SPRING MULTIPLE 2007 SCA", société en commandite par actions, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 116.416,

constituée sous la dénomination de SPRING MULTIPLE 2006 SCA, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C 1392 du 19 juillet 2006,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2360 du 19 octobre 2007.

La séance est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Alexandre COISNE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Olivier THOMAS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sandrine HOFFMANN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose ensuite et requiert le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions des actionnaires représentés sont portés sur une liste de présence, ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront également annexées au présent acte.

Il appert de la liste de présence que:

(i) l'Action de commandité (ci-après " l'Action de Gérant Commandité ") détenue par le Gérant Commandité, est présente, et

(ii) que des

- 6.325 (six mille trois cent vingt-cinq) actions de commanditaire de classe A,
- 874.355 (huit cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante-cinq) actions de commanditaire de classe B,
- 36.002 (trente-six mille deux) actions de commanditaire de classe C,
- 35.382 (trente-cinq mille trois cent quatre-vingt-deux) actions de commanditaire de classe F,
- 12.407 (douze mille quatre cent sept) actions de commanditaire de classe H,
- 39.000 (trente-neuf mille) actions de commanditaire de classe I,
- 12.530 (douze mille cinq cent trente) actions de commanditaire de classe J,
- 91.965 (quatre-vingt-onze mille neuf cent soixante-cinq) actions de commanditaire de classe L,
- 21.991 (vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-onze) actions de commanditaire de classe N,
- 30.811 (trente mille huit cent onze) actions de commanditaire de classe O,
- 5.521 (cinq mille cinq cent vingt et une) actions de commanditaire de classe P et
- 80.939 (quatre-vingt mille neuf cent trente-neuf) actions de commanditaire de classe R émises, cent quatre-vingt ACTIONS est/sont présente(s) à la présente assemblée générale extraordinaire.

II. Que cette assemblée a été régulièrement convoquée par des convocations contenant l'ordre du jour qui ont été publiées:

au Mémorial C numéro 1548 du 24 juin 2008 et numéro 1682 du 09 juillet 2008

et au Tageblatt du 24 juin 2008 et du 9 juillet 2008 et au Letzebuurger Journal du 21 juin 2008 et du 09 juillet 2008.

III. Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société avait à l'origine pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui étaient des salariés du Groupe Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des actions Suez.

Plus particulièrement, la Société avait pour objet la prise de participations sous forme d'actions de Suez et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'action Suez, le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en actions. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe Suez ), soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du groupe Suez.

Suite à l'Opération, la Société a désormais pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui sont des salariés du Groupe GDF Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des Actions GDF Suez et/ou des Actions Suez Environnement Company.

Plus particulièrement, la Société a dorénavant pour objet la prise de participations sous forme d'actions GDF Suez et/ou d'actions Suez Environnement Company et /ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'Action GDF Suez et/ou de l'Action Suez Environnement Company le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en Actions GDF Suez et /ou en Actions Suez Environnement Company. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe GDF Suez, soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe GDF Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe GDF Suez.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations dans la mesure nécessaire pour l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations civiles ou commerciales qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.»

2.- Modification du quatrième paragraphe et suivants de l'article 6 des statuts intitulé «Actions» pour remplacer les termes «Groupe Suez» par «Groupe GDF Suez».

3.- Modification du point (i) de l'article 7 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«(i) souscription des Actions de Commanditaire

Les Actions de Commanditaire ne pourront être souscrites que par les personnes suivantes:

1. les salariés des filiales du Groupe Suez en 2007 ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français;  
2. toute personne morale, organisme, trust ou institution comparable contrôlé par les salariés visés au point 1<sup>er</sup> ou dont les bénéficiaires sont les salariés visés au point 1<sup>er</sup> ou tout organisme charitable;

3. le Gérant Commandité; ou

4. toute société contrôlée par Suez (ou par le Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération).»

4.- Modification de l'article 10 des statuts

- par ajout des termes «(et des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «d'une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 2) (iii) b) des points A) à L);

- par remplacement des termes «(ou de toute action qui s'y substituerait)» par les termes «(et des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 1<sup>er</sup>) (iv) b) des points A) à L) et au paragraphe (ii) b) du point M);

- par ajout des termes «(ou une société du Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «cessation du contrat de travail de l'Actionnaire avec une société du Groupe Suez» au paragraphe 1<sup>er</sup>) (ii) des points B) à I) et K) à L);

- par remplacement des termes «actions Suez» par les termes «Actions GDF Suez» paragraphe 2) (iv) des points A), D), F), G), I), J) et L).

5.- Modification du troisième paragraphe de l'article 23 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le Liquidateur a la faculté d'acquérir les actions Suez (ou des Actions GDF Suez et/ou de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération) aux fins de les attribuer aux Actionnaires Commanditaires en règlement de la quote-part d'actif net à échoir.»

6.- Modification de l'article 24 des statuts afin d'y ajouter les définitions suivantes:

«"Action (s) GDF Suez": action de la société GDF Suez ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Action(s) Suez Environnement Company": action de la société Suez Environnement Company ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Groupe GDF Suez" désigne, sous réserve de dispositions locales plus strictes, GDF Suez et l'ensemble des sociétés contrôlées par GDF Suez au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce français.

"Opération": la fusion absorption de Suez par la société Gaz de France, dont la dénomination sociale a été changée après cette fusion en GDF Suez, suite à l'apport distribution effectué à cet effet par lequel l'ensemble des activités eau et propreté du groupe Suez ont été apportées à une filiale de Suez dénommée Suez Environnement Company et 65 % des actions ainsi reçues par Suez au titre de cet apport ont été distribuées aux actionnaires de Suez à proportion des droits qu'ils détiennent dans le capital social de celle-ci.»

Qu'une première assemblée convoquée le 18 juin 2008 n'a pu valablement délibérer faute d'avoir atteint le quorum requis pour ce faire, et a du être reconvoquée en ce jour.

Qu'aucun quorum n'est requis pour que la présente assemblée puisse valablement délibérer et ce quel que soit le nombre de titres représentés, conformément à l'article 67-1 des lois coordonnées sur les sociétés.

Ceci exposé, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société avait à l'origine pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui étaient des salariés du Groupe Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des actions Suez.

Plus particulièrement, la Société avait pour objet la prise de participations sous forme d'actions de Suez et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'action Suez, le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en actions. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe Suez), soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du groupe Suez.

Suite à l'Opération, la Société a désormais pour objet de faciliter et de permettre à ses Actionnaires Commanditaires qui sont des salariés du Groupe GDF Suez ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français la participation, à travers la souscription d'Actions de Commanditaire de la Société, dans l'accroissement éventuel de la valeur des Actions GDF Suez et/ou des Actions Suez Environnement Company.

Plus particulièrement, la Société a dorénavant pour objet la prise de participations sous forme d'actions GDF Suez et/ou d'actions Suez Environnement Company et/ou sous forme d'obligations émises par tout établissement bancaire situé dans un pays membre de l'OCDE et indexées de manière directe ou indirecte sur le cours de l'Action GDF Suez et/ou de l'Action Suez Environnement Company le cas échéant assorties de warrants, de bons de souscription, de droits d'échange ou de conversion en Actions GDF Suez et /ou en Actions Suez Environnement Company. La Société a le droit de réaliser ces prises de participations par achat, souscription ou de toute autre manière, et elle pourra aliéner ces participations par vente, échange, demande de rachat ou de toute autre manière, soit aux entités mentionnées au paragraphe (2) de l'article 7 (i) des présents statuts, soit à des sociétés détenues par les salariés étrangers du Groupe GDF Suez, soit à une société du Groupe CA S.A. pour les besoins d'émission d'instruments financiers permettant d'assurer aux salariés étrangers du Groupe GDF Suez de recevoir une partie de la plus-value réalisée sur les actions dans des conditions économiques comparables à celles octroyées aux salariés français du Groupe GDF Suez.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations dans la mesure nécessaire pour l'accomplissement de son objet.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations civiles ou commerciales qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe et suivants de l'article six (6) des statuts intitulé «Actions» pour remplacer les termes «Groupe Suez» par «Groupe GDF Suez».

Suite à cette décision, l'article six (6) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** Toutes les Actions de Commanditaire ainsi que toutes les Actions de Gérant Commandité seront émises sous la forme nominative.

Toutes les Actions émises seront inscrites au Registre des Actionnaires (le "Registre"), qui sera conservé à Luxembourg au siège de la Société par le Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personne(s) désignée(s) à cet effet par le Gérant Commandité et le Registre mentionnera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la catégorie d'Actions détenues par lui et le montant libéré pour chaque Action.

Sous réserve des dispositions des articles 7 et 8, tout transfert d'Actions s'opérera par une déclaration de transfert écrite à inscrire dans le Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées à cet effet. Il est loisible à la Société d'inscrire tout transfert sur la base de documents probants établissant une cession ou une mutation.

Aux fins de l'application du présent article 6, tout Actionnaire Commanditaire fait éléction de domicile à l'adresse du siège social de la société du Groupe GDF Suez qui est son employeur. Tout avis, information ou convocation émanant de la Société est valablement notifié à cette adresse par tous moyens et notamment par télécopies, lettres

Tout Actionnaire devra sous sa seule responsabilité:

- dès lors qu'il change d'employeur au sein du Groupe GDF Suez notifier ce changement par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen équivalent au siège social du Gérant Commandité ou à l'adresse de la / des personne (s) désignée(s) à cet effet par le Gérant Commandité.

- dès lors qu'il cesse d'être employé par le Groupe GDF Suez, modifier son éléction de domicile par notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen équivalent au siège social du Gérant Commandité ou à l'adresse de la / des personne (s) désignée (s) à cet effet par le Gérant Commandité.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le point (i) de l'article sept (7) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«(i) souscription des Actions de Commanditaire

Les Actions de Commanditaire ne pourront être souscrites que par les personnes suivantes:

1. les salariés des filiales du Groupe Suez en 2007 ne bénéficiant pas d'un contrat de travail soumis au droit français;
2. toute personne morale, organisme, trust ou institution comparable contrôlé par les salariés visés au point 1<sup>er</sup> ou dont les bénéficiaires sont les salariés visés au point 1<sup>er</sup> ou tout organisme charitable;
3. le Gérant Commandité; ou
4. toute société contrôlée par Suez (ou par le Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération).»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article dix (10) des statuts

- par ajout des termes «(et des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «d'une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 2) (iii) b) des points A) à L);
- par remplacement des termes «(ou de toute action qui s'y substituerait)» par les termes «(et des cours de bourse de l'Action GDF Suez et de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «une moyenne des cours de bourse de l'action Suez» au paragraphe 1<sup>er</sup>) (iv) b) des points A) à L) et au paragraphe (ii) b) du point M);
- par ajout des termes «(ou une société du Groupe GDF Suez après la survenance de l'Opération)» à la suite des termes «cessation du contrat de travail de l'Actionnaire avec une société du Groupe Suez» au paragraphe 1<sup>er</sup>) (ii) des points B) à I) et K) à L);
- par remplacement des termes «actions Suez» par les termes «Actions GDF Suez» paragraphe 2) (iv) des points A), D), F), G), I), J) et L).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article vingt-trois (23) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«Le Liquidateur a la faculté d'acquérir les actions Suez (ou des Actions GDF Suez et/ou de l'Action Suez Environnement Company après la survenance de l'Opération) aux fins de les attribuer aux Actionnaires Commanditaires en règlement de la quote-part d'actif net à échoir.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article vingt-quatre (24) des statuts afin d'y ajouter les définitions suivantes:

«"Action(s) GDF Suez": action de la société GDF Suez ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Action (s) Suez Environnement Company": action de la société Suez Environnement Company ou toute autre action qui lui serait substituée.

"Groupe GDF Suez" désigne, sous réserve de dispositions locales plus strictes, GDF Suez et l'ensemble des sociétés contrôlées par GDF Suez au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce français.

"Opération": la fusion absorption de Suez par la société Gaz de France, dont la dénomination sociale a été changée après cette fusion en GDF Suez, suite à l'apport distribution effectué à cet effet par lequel l'ensemble des activités eau et propriété du groupe Suez ont été apportées à une filiale de Suez dénommée Suez Environnement Company et 65 % des actions ainsi reçues par Suez au titre de cet apport ont été distribuées aux actionnaires de Suez à proportion des droits qu'ils détiennent dans le capital social de celle-ci.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Coisne, Thomas, Hoffmann, Kessler.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 28 JUILLET 2008. Relation: EAC/2008/10150. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008107823/219/239.

(080124490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

### **Mandalay S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.678.

#### EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Mandalay S.A., SPF qui s'est tenue en date du 20 juin 2008 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;
- Roland BEUNIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Curaçao, 4 Brionplein, P.O. Box 420, Antilles Néerlandaises;

- Henri GRISIUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008108069/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Luxopart Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 50.304.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Luxopart Holding S.A. qui s'est tenue en date du 30 juin 2008 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;

- Roland BEUNIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Curaçao, 4 Brionplein, P.O. Box 420, Antilles Néerlandaises;

- Henri GRISIUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008108070/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05487. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Mirabelle Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.939.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Mirabelle Holding S.A. qui s'est tenue en date du 28 mai 2008 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil;

- Roland BEUNIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Curaçao, 4 Brionplein, P.O. Box 420, Antilles Néerlandaises;

- Henri GRISIUS, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill;



104777

- Raf BOGAERTS, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008108068/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**Valois Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 98.427.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 23 mai 2008 au siège social que:

Suite à réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance;

- Roland BEUNIS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Curaçao, 4 Brionplein, P.O. Box 420, Antilles Néerlandaises;

- Henri GRISIUS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

A été réélue comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2008108064/635/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**Iberis Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.228.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008108055/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07376. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

---

**Mondo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 37.668.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire de la Société du 30 juin 2008 que:

Le mandat de Monsieur Maurizio Stroppiana, né le 22 décembre 1970 à Bra (Italie), et demeurant à I-12050 Serralunga d'Alba, 14, via Mazzini, en tant qu'administrateur de la Société a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en 2012.

Le mandat de la société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., établie à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 52.610, comme réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant en 2009.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008108057/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**Health Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 100.457.

—  
*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire du 28 mai 2008*

L'assemblée accepte la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Stéphane MORELLE avec effet au 28 mai 2008 et nomme en son remplacement Monsieur Marc BOLAND (Adresse: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration est composé de:

- Monsieur Marc BOLAND

- Monsieur Karl LOUARN

- Monsieur Joeri STEEMAN

Le commissaire aux comptes est Monsieur Pascoal DA SILVA

Pour extrait sincère et conforme

Marc BOLAND / Joeri STEEMAN

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008108139/1267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

---

**Bussy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 58.503.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 18 avril 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., et Monsieur Norbert SCHMITZ sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
BUSSY S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2008108123/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Rosch Beteiligung SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 72.369.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 7 mai 2008*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A., et Monsieur Norbert SCHMITZ sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société  
ROSCH BETEILIGUNG S.A.  
N. SCHMITZ  
Administrateur

Référence de publication: 2008108122/1023/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT06077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**First Call Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.515.

L'an deux mille huit, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "FIRST CALL PARTICIPATIONS S.à.R.L." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 138515, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1410 du 7 juin 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social d'un montant de 50.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 25.000,- EUR à 75.000,- EUR, par la création et l'émission de 200 parts sociales nouvelles de 250,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2.- Souscription et libération des parts sociales nouvellement créées.

3.- Modification afférente de l'article six, alinéa premier, des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de 50.000,- EUR (cinquante mille euro) pour le porter de son montant actuel de 25.000,- EUR (vingt-cinq mille euro) à 75.000,- EUR (soixante-quinze mille euro), par la création et l'émission de 200 (deux cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euro) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les 200 (deux cents) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé Monsieur Martinus Johannes ELLING, économiste, né à La Haye (Pays-Bas), le 26 mars 1954, demeurant à CH-1204 Genève, 2, rue du Puits St Pierre (Suisse), par renonciation en faveur de la Société, à une créance certaine, liquide et exigible au montant de 50.000,- EUR (cinquante mille euro) par incorporation d'une partie d'un compte courant d'associé.

La preuve de l'existence de cette créance a été apportée au notaire instrumentant.

*Deuxième résolution*

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. alinéa premier.** Le capital social est fixé à 75.000,- EUR (soixante-quinze mille euro), représenté par 300 (trois cents) parts sociales d'une valeur nominale de 250,- EUR (deux cent cinquante euro) chacune."

*Estimation - Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille cinq cents euro.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

**Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and eight, on the sixth of August.

Before Us the undersigned Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the private limited liability company FIRST CALL PARTICIPATIONS S.à R.L. (hereinafter "the Company"), with registered office at L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B number 138515, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of May 2008, published in the Mémorial C number 1410 of the 7th of June 2008.

The meeting is presided by Miss Françoise HÜBSCH, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

I. That the agenda of the meeting is made as follows:

*Agenda:*

1.- Increase of the capital to the extent of 50,000.- EUR in order to raise it from its present amount of 25,000.- EUR to 75,000.- EUR, by the issue of 200 new sharequotas with a nominal value of 250.- EUR, each vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

2.- Subscription and payment of the new sharequotas.

3. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of association.

II.- That the shareholders present or represented as well as the number of sharequotas held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxy holders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III.- It results from the said attendance list that all the issued sharequotas are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

IV.- After deliberation, the following resolutions were taken by the meeting by unanimous vote.

*First resolution*

The meeting resolves to increase the share capital by 50,000.- EUR (fifty thousand euros), so as to raise it from its present amount of 25,000.- EUR (twenty five thousand euros) up to 75,000.- EUR (seventy five thousand euros), by the issue and the subscription of 200 (two hundred) new sharequotas with a par value of 250.- EUR (two hundred and fifty euros) each, vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

The 200 (two hundred) new sharequotas have been subscribed and fully paid up by Mr Martinus Johannes ELLING, economist, born in La Haye (The Netherlands), on March, 26, 1954, residing in CH-1204 Geneva, 2, rue du Puits St Pierre (Switzerland), by waiver in favour of the Company of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Company, and by cancellation of such claim by 50,000.- EUR (fifty thousand euros).

The existence of this claim has been proved to the notary.

*Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of the article six of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 6. first paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at 75,000.- EUR (seventy five thousand euros) represented by 300 (three hundred) sharequotas of a par value of 250.- EUR (two hundred and fifty euros) each."

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand five hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us the notary, the present original deed.

Signé: HÜBSCH; THILL; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2008. Relation GRE/2008/3419. — Reçu deux cent cinquante euros 0,50%=250 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107834/231/112.

(080124169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Citi Islamic Portfolios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 60.953.

Le Registre de Commerce et des Sociétés est prié de procéder aux modifications suivantes au Registre de la Société Citi Islamic Portfolios S.A. (R.C.S. Luxembourg B 60 953).

Monsieur Usman Ahmed, Dubai Int'l Financial Centre (DIFC), S701, Building 2, Dubai, UAE, est à omettre du conseil d'administration. Monsieur Ahmed a démissionné de son poste d'administrateur prenant effet le 25 juin 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

*Pour Citi Islamic Portofolis S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008108092/1177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2008, réf. LSO-CT07961. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080125663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Kortstrukt Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 8 avril 2008.

KORTSTRUKT HOLDING S.A.

N. THIRION / Ch. FRANCOIS

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008108116/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.215.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008108003/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08429. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Franklin Templeton Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.456.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008108033/1282/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06420. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**PME Consulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 48.052.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Guy STAMET, directeur de sociétés, né à Luxembourg, le 17 juillet 1957, demeurant à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise,

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PME CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-3316 Bergem, 11, rue de l'Eglise, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.052, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C numéro 301 du 11 août 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 223 du 3 mai 1996;

- en date du 19 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 641 du 8 septembre 2000;

et suivant acte sous seing privé en date du 27 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1292 du 6 septembre 2002.

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'activité de conseil économique consistant dans la prestation de services en matière économique et notamment dans le domaine des conseils en management, en marketing, en organisation et concernant la stratégie commerciale, l'exploitation d'un cabinet comptable et la formation professionnelle continue.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 août 2008, Relation GRE/2008/3260. — Reçu douze euros 12,- €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 août 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008107921/231/47.

(080124634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Adriatic Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.498.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 août 2008*

Acceptation de la démission de EDIFAC S.A et Claudine BOULAIN en tant qu'Administrateurs

Acceptation de la nomination de Monsieur Giancarlo CODONI, demeurant Riva Albertolli CH-6901 Lugano, de Monsieur Norbert SCHMITZ, demeurant 3, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg et de S.G.A. SERVICES, 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, à partir de ce jour. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

Acceptation de la démission de TRUSTAUDIT S.A. comme Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, demeurant 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg à partir de ce jour. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2010.

ADRIATIC LUX S.A.

Signature

Référence de publication: 2008108124/1023/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08084. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080125487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Greenfield International Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.062.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Madame Ariane VIGNERON. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

GREENFIELD INTERNATIONAL HOLDING S.A

C. SCHWICKERATH / A. VIGNERON

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008108117/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2008, réf. LSO-CT04275. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Pictet Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.573.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.08.2008.

Pour Pictet Europe S.A.

A. Rosier / D. Brankaer

Fondé de pouvoir / Sous-directeur

Référence de publication: 2008108052/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07160. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.

**Egis Investment, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.801.

*Extrait du procès-verbal de la résolution de l'Associé unique prise le 28 mai 2008 au siège social de la société*

L'Associé unique décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de monsieur Nicolas Jachiet et de monsieur Thibaut de Ladoucette dans leur qualité de Classe B Manager de la société Egis Investment Sàrl.

Luxembourg, le 12 août 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2008108119/536/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT07189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080125716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2008.

**Thermo Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.597.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 85.261.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008107974/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06685. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080124170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2008.